



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 24947

## Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la contestation, par l'Union nationale des intérêts professionnels horticoles (UNIPHOR), quant à la gestion du comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH). Cet organisme prélève notamment des taxes parafiscales contestées par l'UNIPHOR en raison de nombreuses irrégularités commises par le CNIH et qui auraient été constatées par la justice. L'UNIPHOR craint une validation législative ou réglementaire de ces taxes mais aussi les conséquences qui en découleraient pour de nombreuses petites entreprises du secteur, et notamment concernant la reprise des procédures de recouvrement momentanément interrompues par les différents recours en justice. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter de plus amples précisions sur ce problème.

## Texte de la réponse

Il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de proposer au Parlement une validation rétroactive, par voie législative, des procédures retenues par l'administration lors de l'élaboration des décrets autorisant le Comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH) à collecter des taxes parafiscales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24947

**Rubrique :** Taxes parafiscales

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1999, page 692

**Réponse publiée le :** 5 avril 1999, page 2032